



Porte-prisme

05874

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1 - Introduction

Il s'agit d'une plate-forme montée sur tige. Cette plate-forme peut accueillir divers composants : prisme, cuve à faces parallèles, lame à faces parallèles.

Un dispositif permet de maintenir le composant sur la plate-forme. Ceci afin d'éviter tout risque de chute et de casse. Il dispose d'une semelle métallique et accepte ainsi les composants aimantés.

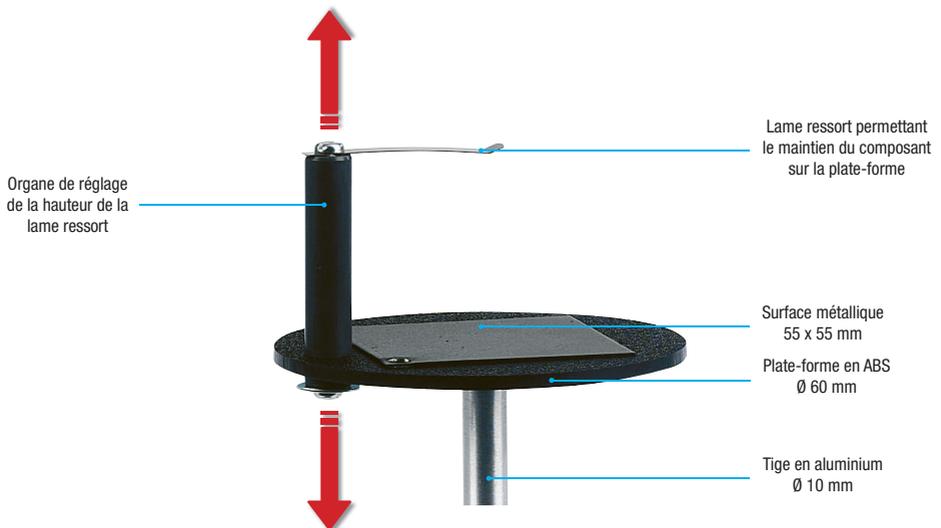
2 - Contenu de l'emballage

- Un porte-prisme
- Une notice

Caractéristiques

- Plate-forme : \varnothing 90 mm - Matière : ABS
- Semelle métallique
- Tige en aluminium : \varnothing 10 mm - hauteur : 120 mm

Description



- Placer le porte-prisme dans un cavalier pour banc optique acceptant les tiges Ø 10 mm, à la hauteur adéquate par rapport à la source de lumière.
- Disposer le composant sur la surface métallique de la plate-forme.
- Faire monter ou descendre l'organe de réglage pour que la lame ressort vienne en contact avec le composant et puisse le maintenir convenablement.

Pour ôter le composant :

- Faites monter l'organe de réglage afin de libérer le composant de la lame ressort qui le maintient.

1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pouvons admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.